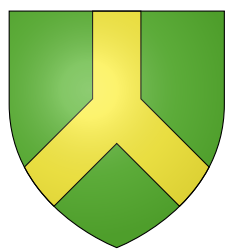
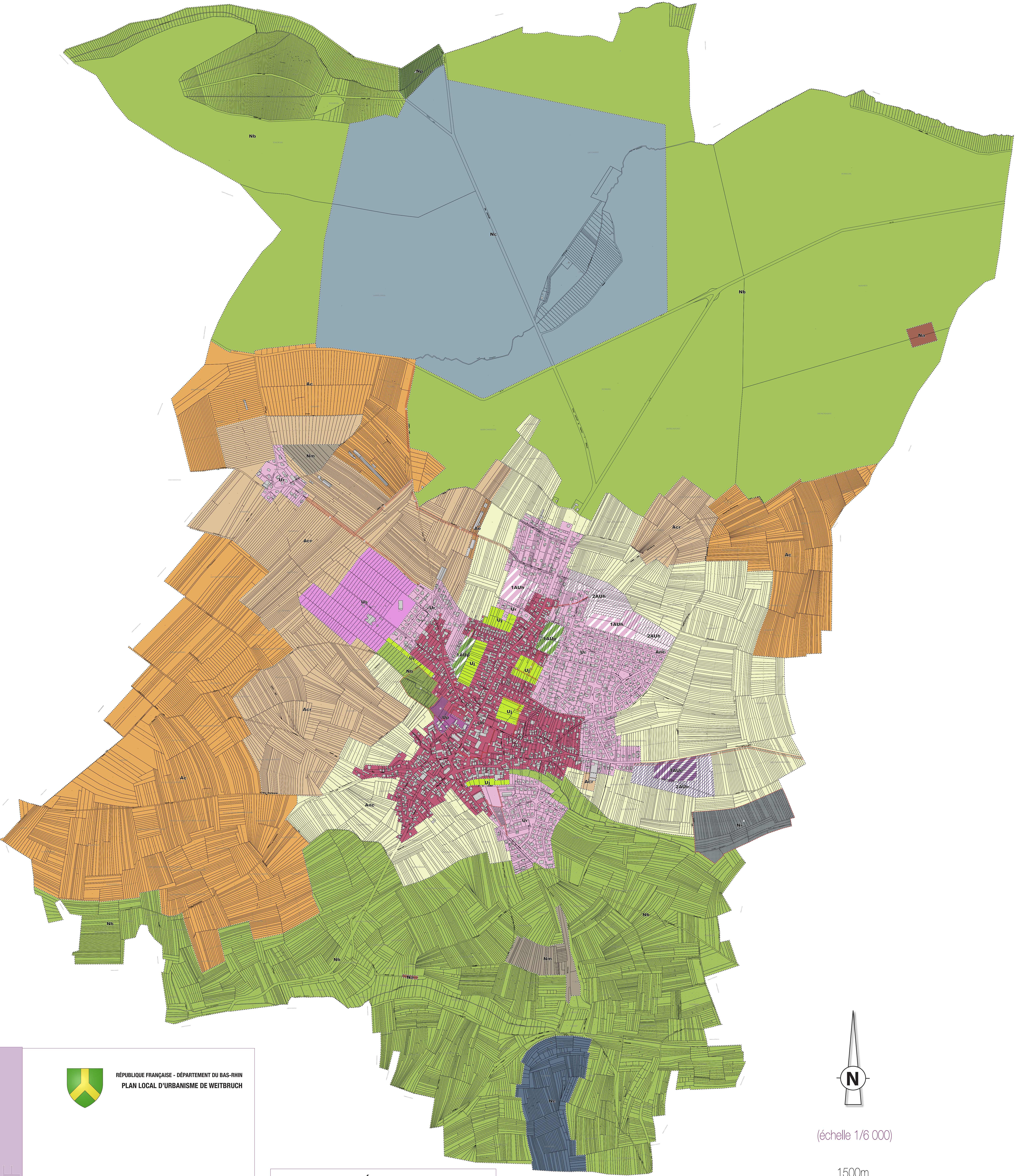


4.1 - Plan de zonage : vue d'ensemble



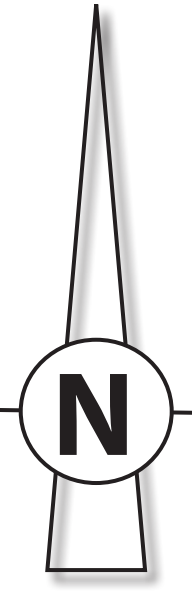
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
PLAN LOCAL D'URBANISME DE WEITBRUCH

4 - PLANS DE ZONAGE

4.1 - Vue d'ensemble
4.2 - Zoom partie centre
4.3 - Catégorisation des espaces « hauteurs et toitures »

LÉGENDE

- 1AUu : Espace d'activités économiques et équipements d'intérêt collectif
- 1AUh : Sites d'extension urbaine à vocation résidentielle à court ou moyen terme
- 1AUd : Sites à vocation résidentielle et d'îlot de vergers urbains
- 2AUh : Espace d'activités économiques et d'équipement d'intérêt collectif à moyen ou long terme
- 2AUu : Sites d'extension urbaine à vocation résidentielle à moyen ou long terme
- Ac : Espace agricole constructible
- Acr : Espace agricole à construction restreinte
- Ae : Site à double vocation : agricole à construction restreinte et artisanal
- Anc : Espace agricole non constructible
- Na : Abris de chasse
- Nb : Espace refuge de biodiversité
- Nc : Espace de captage d'eau potable
- Nm : Centre d'enfouissement des déchets non dangereux
- Np : Mémoire d'anciennes décharges
- Nr : Site d'épandage et de retenue des crues
- Ns : Site d'épandage et de retenue des crues
- Nt : Village historique
- Uj : Espace urbain de jardins et de vergers
- Up : Équipements d'intérêt collectif
- Ur : Quarters résidentiels
- Us : Équipements de sport, culture et loisirs
- Emplacements réservés
- Espaces naturels refuges de biodiversité à préserver (au titre de l'article L.151-23 du code de l'environnement)
- Patrimoine bâti historique du village à préserver (au titre de l'article L.151-19 du code de l'environnement)



(échelle 1/6 000)

1500m

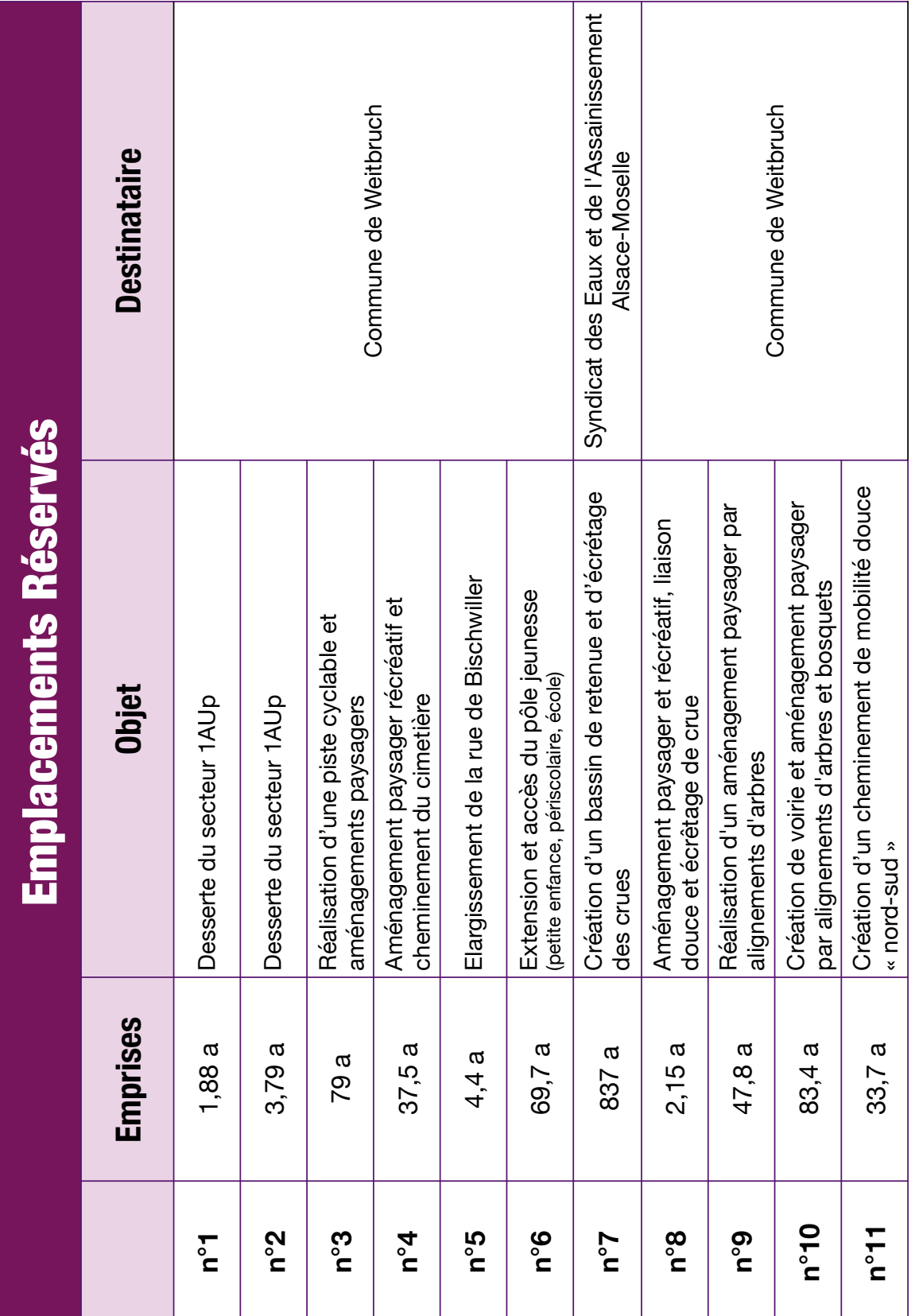
Emplacements Réservés

	Emprises	Objet	Destinataire
n°1	1,88 a	Desserte du secteur 1AUu	Commune de Weitbruch
n°2	3,79 a	Desserte du secteur 1AUu	
n°3	79 a	Réalisation d'une piste cyclable et aménagements paysagers	
n°4	37,5 a	Aménagement paysager récréatif et cheminement du cimetière	
n°5	4,4 a	Elargissement de la rue de Bischwiller	
n°6	69,7 a	Extension et accès du pôle jeunesse (petite enfance, périscolaire, école)	Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle
n°7	837 a	Création d'un bassin de retenue et d'écrêtement des crues	
n°8	2,15 a	Aménagement paysager et récréatif, liaison douce et écrêtement de crue	Commune de Weitbruch
n°9	47,8 a	Réalisation d'un aménagement paysager par alignements d'arbres	
n°10	83,4 a	Création de voirie et aménagement paysager par alignements d'arbres et bosquets	
n°11	33,7 a	Création d'un cheminement de mobilité douce « nord-sud »	

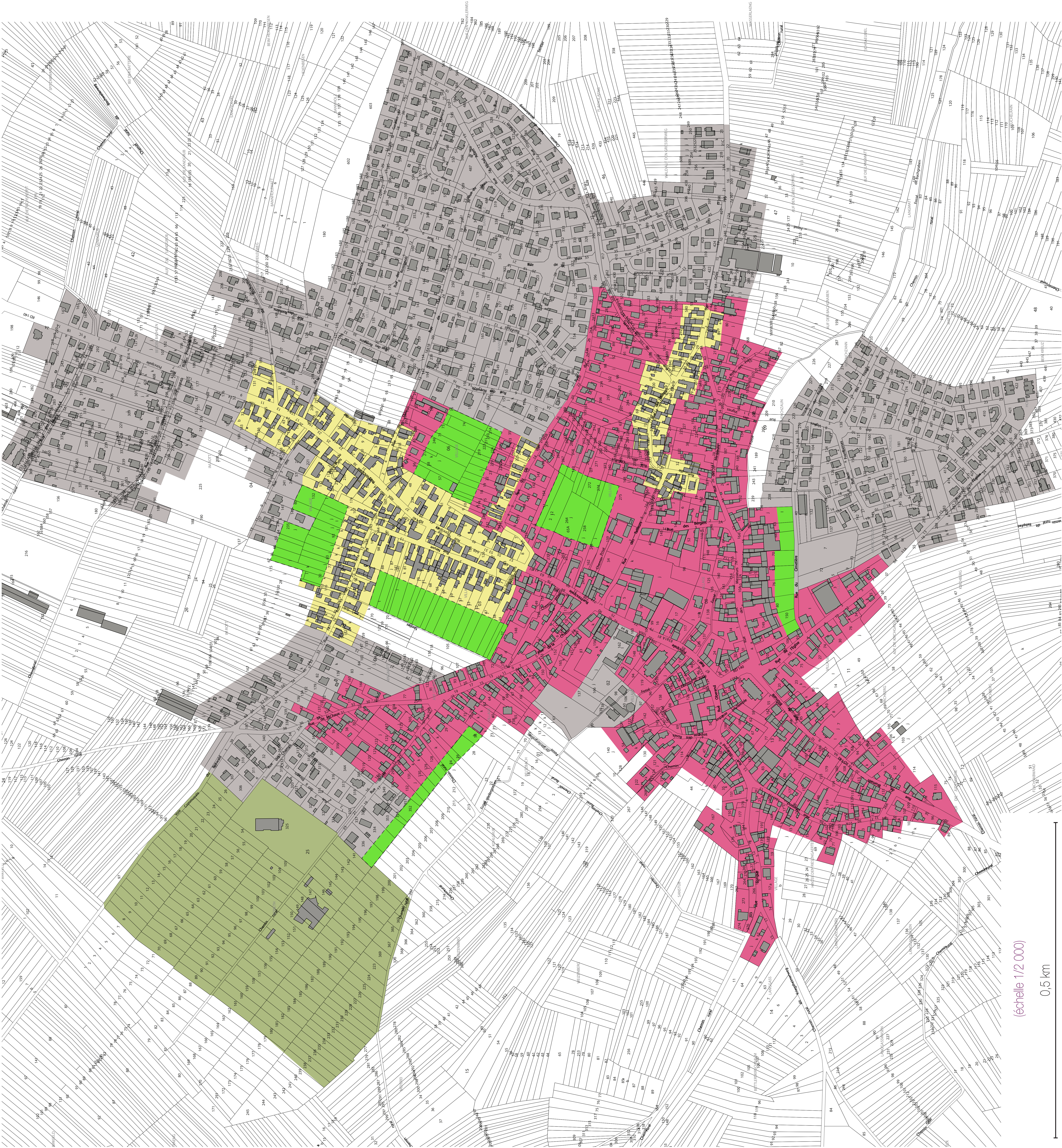
[illegible]

LÉGENDE

	1AUX : Espace d'activités économiques et équipements d'intérêt collectif
	1AUR : Sites d'extension urbaine à vocation résidentielle à court ou moyen terme
	1AU : Sites à vocation résidentielle et d'UO de vergers urbains
	2AUX : Espace d'activités économiques et d'équipement d'intérêt collectif à moyen ou long terme
	2AU : Sites d'extension urbaine à vocation résidentielle à moyen ou long terme
	AU : Espace agricole convertible
	AR : Espace agricole à construction restreinte
	AR : Sites à vocation agricole à construction naturelle et artisanale
	AR : Espace agricole non constructible
	AR : Abris de chasse
	NR : Espace mixage de biodiversités
	NR : Espace de castagne d'avenir possible
	NR : Centre d'enfouissement des déchets non dangereux
	NR : Centre d'incinération des déchets
	NR : Site d'épandage de déchets
	NR : Site d'épandage et de traitement des crues
	UR : Village historique
	U : Espace urbain de périmètre de vergers
	U : Equipements matériels collectifs
	U : Quaiels résidentiels
	U : Equipements de port, culture et loisirs
	Emplacements réservés
	Espaces naturels protégés de biodiversité à préserver au titre de loi n° 101-22 du code de l'environnement
	Patrimoine bâti historique du village à préserver au titre de loi n° 101-19 du code de l'environnement



4.3 - Carte de catégorisation des espaces « hauteurs et toitures »



- Espace A
- Espace B
- Espace C
- Espace D

